

# PARCOURS PROFESSIONNEL

Changer de métier, se former, prendre des responsabilités...  
L'évolution professionnelle est un sujet fondamental.

## ► Classification et rémunération

Les salarié.es sont attaché.es à leur travail. Ils aspirent à une juste reconnaissance de leurs efforts et de leur professionnalisme. Pour l'Ufict-CGT, elle doit se traduire par une progression à travers une grille de classification d'emplois et dans une grille de rémunération.

## ► Formation professionnelle

Nous vivons une accélération de l'évolution des techniques, des métiers. La formation continue est indispensable pour maintenir ses compétences dans l'emploi, mais aussi pour les développer et acquérir de nouvelles connaissances afin de progresser professionnellement. Elle doit être qualifiante et reconnue par toutes les entreprises du secteur de l'énergie.

## ► Mobilité géographique

Les cadres peuvent prétendre à une mobilité géographique. Elle ne doit pas être contrainte. Pour élargir l'offre des emplois

et faciliter les mutations, un référentiel national des emplois, partagé au-delà de l'entreprise, est indispensable.

## ► Parcours professionnels et garanties collectives

Parcours professionnels et garanties collectives pour l'application des droits sont intimement liés pour assurer une égalité de traitement. La prise en charge collective des situations est toujours payante. C'est pourquoi l'Ufict-CGT a obtenu la création des Commissions Secondaires du Personnel Cadres (sur le modèle des CSP exécution-maîtrise). Elles contrôlent l'application du droit statutaire. Leurs prérogatives et leurs moyens doivent être renforcés.

► **RECONNAISSANCE  
FORMATION MOBILITÉ  
des garanties collectives  
pour des parcours individuels**



L'Ufict-CGT, un espace de confiance pour agir

✉ [ufict@ufict.fnme-cgt.fr](mailto:ufict@ufict.fnme-cgt.fr)

🖥 <http://www.energict-cgt.fr>

